

## ÉCOLE DOCTORALE

Sociétés, temps, territoires (STT)

Université d'Angers  
École nationale supérieure d'architecture  
(ENSA) de Nantes  
École nationale supérieure des sciences  
agronomiques, agroalimentaires, horticoles et  
du paysage (Institut Agro - Agrocampus Ouest)  
Le Mans Université  
Université de Nantes

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 08/12/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Cécile Bertrand-Dagenbach,  
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Présidente :** Mme Cécile Bertrand-Dagenbach, Université de Lorraine

**Expert(e)s :** M. Philippe Odou, Université de Reims Champagne-Ardenne  
Mme Isabelle Riassetto, Université du Luxembourg, Luxembourg  
Mme Isabelle Royer, Université Jean Moulin Lyon 3  
Mme Camille Talpin, Burgundy School of Business, Université Bourgogne  
Franche-Comté

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Jean-Luc Herrmann

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DÉCEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN MARS 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale 604 *Sociétés, temps, territoires* (STT) a été portée par la ComUE Université de Bretagne Loire (UBL) jusqu'à la dissolution de celle-ci, le 31 décembre 2019. Elle s'inscrit actuellement dans un dispositif transitoire appelé à durer jusqu'à la fin de l'accréditation. Elle a son siège à l'Université d'Angers. Elle fait partie d'un comité doctoral qui assure le pilotage politique et stratégique du doctorat des 12 écoles doctorales de l'ex-COMUE UBL et d'une École des docteurs (EdD) qui remplit le rôle de collège doctoral. Six pôles doctoraux de site assurent la mise en œuvre de la politique doctorale. Des dix établissements co-accrédités, seuls ceux des Pays de la Loire resteront dans la future école doctorale : l'Université d'Angers, l'Université de Nantes, Le Mans Université, Agrocampus Ouest site d'Angers, l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Nantes ainsi que l'École supérieure d'agriculture (ESA) d'Angers au titre d'associé. Des 18 unités de recherche (UR) de l'actuelle ED, 9 dont 6 unités mixtes de recherche (UMR) resteront rattachées à la nouvelle ED et 5 de ces UR sont exclusivement implantées dans les Pays de la Loire. Les disciplines couvertes par les actuelles UR sont en cohérence avec le périmètre thématique d'une ED en sciences humaines et sociales : Aménagement de l'espace et urbanisme, Anthropologie, Archéologie, Archéosciences, Architecture, Archivistique, Démographie, Économie et société, Environnement, Épistémologie et histoire des sciences et des techniques, Ethnologie, Études européennes et internationales, Géographie, Géomatique, Histoire, Sociologie, Histoire de l'art, Patrimoine, Sciences de l'information et de la communication, Sociolinguistique, Tourisme, Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). La spécialité STAPS ne sera plus décernée par la future ED, mais elle mettra en place une nouvelle thématique transversale intitulée « Études sur l'enfance et la jeunesse ».

Le nombre de doctorants inscrits est de 441 au 3 novembre 2020. Le potentiel d'encadrement a fortement augmenté entre 2017/2018 et 2018/2019 passant de 174 à 223 titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) à 223, permettant ainsi de passer sous le seuil d'une moyenne de 2 doctorants par HDR, le nombre maximum ayant été fixé à 8 par l'ED.

### Synthèse de l'évaluation

#### Appréciation par critère

##### Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ancrage de l'ED 604 STT est complexe mais son positionnement est clairement défini au sein de la ComUE UBL (jusqu'au 31/12/2019) et, après la dissolution de celle-ci, dans un dispositif transitoire destiné à faire fonctionner les ED jusqu'à la fin du contrat quinquennal. Les relations avec l'École des Docteurs sont fréquentes et fructueuses. L'ED est également en relation avec une structure fédérative de recherche (SFR), la SFR Confluences – FED 4201 (recherches pluridisciplinaires en lettres, langues et sciences humaines de l'Université d'Angers) et avec deux Maisons des sciences de l'homme, la MSH Ange-Guépin à Nantes et la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne à Rennes, qui contribuent à la formation des doctorants. Les relations avec les collectivités territoriales sont essentiellement d'ordre financier (co-financement de contrats doctoraux par la Région). Les liens avec le monde socioprofessionnel se traduisent par la participation au conseil de membres extérieurs. Ces liens seront renforcés dans la nouvelle ED par la recherche de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). L'ED STT est bien implantée dans le tissu local et régional, même si les liens avec le monde professionnel pourraient être renforcés.

La cohérence disciplinaire est assurée, les principales disciplines des sciences humaines et sociales étant présentes dans l'ED, à l'exception de la psychologie, des sciences de l'éducation et du droit.

L'ED est dirigée par un directeur et cinq directeurs adjoints représentant chaque pôle de site, qui préparent les conseils en bureau. Ce nombre sera ramené à un directeur (Angers) et deux directeurs adjoints (Le Mans et Nantes) dans la future ED. Le directeur siège au collège doctoral.

La composition du conseil est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat. Une particularité de ce conseil est que toutes les UR n'y sont pas représentées avec voix délibérative. La composition actuelle du conseil est le résultat d'une décision des instances de l'UBL. On relèvera la difficulté à atteindre la parité femmes-hommes, celle-ci s'expliquant par le nombre restreint de femmes HDR. Ce mode de fonctionnement sera maintenu dans le nouveau périmètre de la future ED et satisfait toutes les parties prenantes. Les procès-verbaux sont largement diffusés, y compris par les doctorants sur Facebook. L'ED dispose d'un règlement intérieur.

L'ED dispose d'un budget propre calculé sur la base du nombre d'inscrits en première, deuxième et troisième années (D1, D2, D3), ce qui s'avère pénalisant pour une ED SHS en raison du nombre élevé de doctorants en quatrième et cinquième années (D4 et D5). Ce budget est établi sur la base de 100 euros par doctorant. Les choix budgétaires sont faits par le conseil de l'ED. Un gestionnaire de direction est affecté à temps plein à l'ED sur le site d'Angers et chaque site dispose d'un gestionnaire dont la quotité de temps de travail varie fortement d'un site à l'autre (de 10 % à 90 %). En termes de locaux, des bureaux sont mis à la disposition des doctorants au sein des Maisons des sciences de l'homme (MSH) du Mans et d'Angers.

La communication est bien assurée. L'ED dispose d'un site internet bien référencé. Des listes de diffusion mises à jour chaque année permettent de diffuser l'information aux doctorants. Un site est dédié à la publication des sujets de thèse en Bretagne Loire. Les doctorants élus au conseil ont créé un compte Facebook à destination de tous les doctorants.

Les trois principales sources de financement dédiés à des thèses sont les contrats doctoraux d'établissement, les contrats cofinancés par la région et les contrats CIFRE (en augmentation), auxquels s'ajoutent quelques contrats spécifiques aux Écoles normales supérieures, des contrats handicap, des contrats sur projets de recherche et des contrats d'association. L'ensemble de ces financements dédiés est passé de 33 % des primo-inscriptions en 2017/2018 à 40,5 % en 2018/2019. Un seuil de financement n'est pas exigé pour une inscription en thèse, mais l'ED veille à ce que les ressources correspondent globalement au montant d'un contrat doctoral.

Le choix des sujets se fait au sein des UR avec publication sur le site des thèses de l'ED. Les financements régionaux sont fonction des priorités de la région. L'ED est associée à la sélection des sujets bénéficiaires d'une Allocation de Recherche Doctorale (ARED) de la Région Bretagne et classe les dossiers soumis à une demande de mobilité à la région et à la métropole de Rennes.

Un point fort de l'ED est sa commission des thèses qui se réunit pour toute demande d'inscription en première année. Elle est uniquement consultée sur les thèses disposant d'un financement dédié, mais doit donner un avis sur toute autre demande d'inscription. Cette commission a aussi mis au point une procédure et des attendus en matière d'inscription en doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE). L'ED organise un concours commun avec sélection des candidats et auditions pour l'obtention des contrats doctoraux d'établissement. Seul le site du Mans n'y participe pas. L'ED participe aussi au recrutement des doctorants financés par la région. L'inscription est subordonnée à la signature de la charte du doctorat et d'une convention de formation, qui sont élaborées au sein du collège doctoral.

Une journée de rentrée a lieu chaque année sur chaque site pour les nouveaux inscrits. Les doctorants étrangers sont pris en charge par les services dédiés sur chaque site. Les doctorants sont satisfaits des informations fournies à la rentrée, même s'ils ont parfois des difficultés à identifier le rôle et les attributions des différentes instances (université, ED, UR). La rédaction d'un livret d'accueil sur les trois sites ligériens est prévue dans le projet. Un tel livret n'existe actuellement que sur le site de Rennes.

La direction de l'ED participe aux assemblées générales des UR et aux rencontres qu'elles organisent. Le maintien des relations avec les UR de la future ED ESC bretonne est prévu par la nouvelle ED ligérienne voire avec d'autres ED dans le cadre de projets inter-ED. Les deux MSH présentes sur le périmètre de l'ED assurent notamment la formation aux humanités numériques des doctorants. Les relations avec les collectivités territoriales existent et devraient être considérablement renforcées par le projet de participation de l'ED aux travaux préparatoires du Schéma régional d'enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) des Pays de la Loire pour la période 2021-2027.

La politique scientifique de l'ED est fondée sur l'interdisciplinarité, qui inspire les formations et l'organisation des journées doctorales. Une revue en ligne de l'ED (PasserelleSHS) a été créée à l'initiative d'un groupe de doctorants. L'entretien des membres du comité Hcéres avec les doctorants fait ressortir qu'elle est très appréciée. Une réflexion est en cours sur les 23 spécialités du doctorat, qui devrait avoir un impact positif sur la valorisation du diplôme et sur l'insertion professionnelle des docteurs. La nouvelle thématique « Études sur l'enfance et la jeunesse » pourra donner lieu à des partenariats avec d'autres ED, avec la région et à de nouvelles demandes de financement, notamment européens.

La mobilité internationale représente 16 % des primo-entrants en 2018, 12 % en 2019. En l'absence de données sur la mobilité entrante les années précédentes et de commentaires sur les seuls chiffres communiqués, il est difficile d'attribuer à la baisse des mobilités entrantes en 2019 par rapport à 2018 des causes autres qu'aléatoires. Les cotutelles internationales représentent 10 % des doctorants inscrits et une part significative (non précisée) de doctorants sont des boursiers de gouvernements étrangers. La mobilité sortante est favorisée par une politique de cofinancement des mobilités nationales et internationales, essentiellement pour la collecte de sources primaires ou la participation à des colloques. Cette aide est appréciée des doctorants. Les pays de destination sont au nombre de 18, avec prédominance des pays d'Afrique et d'Amérique du Nord. L'ED est membre du Rédoc (Réseau international d'écoles doctorales en sociologie et sciences sociales) créé par l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). D'autres réseaux pourraient être développés.

Les relations avec l'École des Docteurs sont fréquentes et fructueuses. L'EdD a défini, en partenariat avec les ED, des actions communes en matière de politique de formations transversales, de valorisation des compétences et d'outils informatiques destinés à suivre le parcours des doctorants, de l'inscription à la soutenance. Elle suit également l'insertion professionnelle des diplômés des différentes ED.

### **Encadrement et formation des doctorants**

Le nombre d'HDR a fortement augmenté, passant de 174 en 2017/2018 à 223 en 2018/2019, ce qui représente un fort potentiel d'encadrement. Le taux d'encadrement est en baisse de 0,9 points en 2018/2019 par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique conjointement par la hausse des HDR et la diminution du nombre d'inscrits, passé de 568 en 2014/2015 à 441 en 2019.

L'ED a limité à 8 le nombre de doctorants par encadrant, une direction valant une codirection. Le nombre de doctorants par encadrant est vérifié par la commission des thèses. Les maîtres de conférences (MCF) sont encouragés à soutenir l'HDR. L'Université de Rennes 2 peut autoriser les MCF non titulaires de l'HDR à encadrer des thèses sur avis de la commission recherche (deux au plus par directeur). De même, les encadrants sont fortement encouragés à suivre les formations à l'encadrement. L'Université d'Angers a mis en place une demi-journée de formation obligatoire pour les nouveaux HDR, les HDRiales, auxquelles participe le directeur de l'ED.

Les comités de suivi individuel (CSI) ont été mis en place sur les différents sites. Les règles de constitution de ces CSI sont fixées dans le règlement intérieur de l'ED et sont communes à tous les sites. Ils sont mis en place dès la première année et comprennent au moins deux membres, dont l'un doit obligatoirement être titulaire de l'HDR et, sur certains sites, l'un doit être extérieur à l'UR. La réunion a lieu en fin d'année et est précédée d'un rapport d'activité remis par le doctorant. L'ED ne donne toutefois pas de consignes précises sur le déroulement des CSI en raison d'une culture différente de leur rôle sur les sites bretons et ligériens. Cette disparité peut être source de dysfonctionnements. Contrairement aux règles fixées par l'arrêté du 25 mai 2016, le directeur de thèse participe parfois à l'entretien et le CSI ne se réunit pas toujours avant l'inscription en troisième année. La future ED devra veiller à harmoniser le fonctionnement des CSI et à s'assurer de leur conformité à l'arrêté. La gestion des conflits, prévue dans la charte du doctorat, se fait dans le cadre d'une procédure de médiation dans laquelle intervient deux membres du conseil, dont un représentant des doctorants. Cette procédure n'a pas dû être mise en œuvre à ce jour, les directeurs et les directeurs adjoints ayant pu exercer les médiations (moins de cinq entre 2017 et 2020). Il n'y a pas d'entretien avec la direction lors d'une réinscription à partir de la quatrième année. L'opportunité d'une réinscription est toutefois vérifiée lors des CSI. Le projet mentionne l'intention de mettre en place un entretien individuel avec la direction de l'ED en cas de demande de réinscription, en quatrième année pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral, en cinquième année pour les autres doctorants.

La formation des doctorants est assurée à la fois par l'ED, les pôles doctoraux et l'École des Docteurs, en lien avec les UR. L'obtention de 100 crédits est requise pour pouvoir soutenir, à raison de 40 crédits pour les formations transversales et de 60 crédits pour les formations organisées par l'ED. Ces formations sont appréciées des doctorants mais il y manque une préparation à l'après-thèse qui est prévue dans le projet. Un crédit équivaut à une heure de formation, mais des crédits peuvent être attribués par équivalence pour valoriser l'activité scientifique du doctorant (article, organisation d'un colloque, etc.). Des dérogations peuvent être accordées aux doctorants salariés (hors contrats doctoraux) ou en cotutelle. Elles sont partielles pour la formation disciplinaire et peuvent être totales pour les formations transversales. Ces dispenses sont laissées à la discrétion du directeur et des directeurs adjoints, ce qui donne une impression d'arbitraire à certains doctorants. La formation obligatoire à l'éthique et à l'intégrité scientifique fait l'objet de sessions régulières proposées, soit par l'École des Docteurs, soit par les pôles doctoraux. Le projet fait état de la volonté de l'ED STT de maintenir la coopération avec l'ED ESC (Bretagne) en matière d'offre de formation. L'ED s'efforce de répondre à la demande des doctorants en matière de formation. Les représentants des doctorants transmettent au conseil les besoins exprimés par les doctorants au moyen de réponses à des questionnaires réguliers et le conseil formalise l'offre. Les formations sont concentrées sur deux ou trois jours en raison des distances entre sites. Il est possible de suivre certaines formations à distance. La formation transversale est assurée par l'École des

Docteurs, les formations disciplinaires par l'ED, sans qu'apparaisse clairement la participation des UR. Le catalogue de formations de l'ED est mis en ligne chaque année sur son site. Les doctorants s'inscrivent via les logiciels de gestion Lunam (Pays de la Loire) ou AMETHIS (Bretagne). Les formations proposées concernent principalement les outils, avec une forte orientation disciplinaire, et les approches méthodologiques, avec un souci de développement des cultures interdisciplinaires. Les formations assurées par l'ED et les crédits correspondants sont parfaitement détaillées dans le document remis au Hcéres.

L'offre de formation est complétée par une rencontre doctorale de deux jours organisée par les doctorants avec l'appui de l'équipe de direction et financée sur le budget de l'ED. Une action originale a été mise en place par les doctorants, qui vise à favoriser l'écriture de la thèse lors d'une « retraite de rédaction » (Journée ParenThèse). Les journées doctorales sont très appréciées des doctorants, les enquêtes de satisfaction réalisées à l'issue des journées faisant apparaître un taux de satisfaits de près de 100 %. Les doctorants de l'ED participent régulièrement à l'événement « Ma Thèse en 180 secondes » et aux doctorales. Des journées d'étude sont organisées par les doctorants et les associations de doctorants, qui jouent un rôle très actif dans la vie de l'ED. On ne dispose pas d'informations sur l'implication des UR dans ces animations. Les réunions de rentrée sont organisées par les pôles et très appréciées des doctorants. L'ED a mis en place une revue en ligne PasserelleSHS avec une forte implication des doctorants, très satisfaits de cette initiative. Le directeur de l'ED forme les doctorants à l'évaluation des articles soumis à la revue, cette formation étant valorisée par des crédits. L'AIDOC (Association Interdisciplinaire des Doctorant.e.s de l'Ouest en Confluence) met en place plusieurs animations (par exemple, Les P'tits Déj' de Les Doc).

Il n'existe pas de modèle commun de portfolio du doctorant mais un répertoire des outils de portfolio est disponible en ligne à disposition des doctorants. Ce choix de n'avoir pas de modèle commun résulte d'une réflexion entre l'École des Docteurs et les ED. On peut s'interroger sur les raisons de ce choix. Des formations au suivi des compétences et à la tenue de carnets de compétences existent sur différents sites. Le projet prévoit la mise en place d'un e-portfolio et un renforcement de l'information et de l'accompagnement des doctorants dans cette démarche.

Les autorisations de soutenance sont délivrées dans chaque établissement co-accrédité par le vice-président en charge de la recherche après avis du pôle doctoral et de la direction de l'ED. Le nombre de soutenances est d'environ 80 par an avec de fortes disparités selon les sites, ce qui est un bon ratio par rapport au nombre de doctorants inscrits (494 en 2018, 431 en 2019, 441 en 2020). La durée moyenne des thèses est stable (61 mois en 2017/2018, 60 mois en 2018/2019) et ne dépasse pas les 6 ans. Le taux d'abandon est de 26 en 2017/2018, 20 en 2018/2019. Le bilan ne donne pas de précisions sur le taux d'abandon des doctorants contractuels, mais ils semblent peu nombreux (« quelques cas »). Il serait bon que la future ED analyse les causes de ces abandons et veille à y remédier dans la mesure du possible. On notera que très peu de thèses sont rédigées en anglais.

Le collège doctoral actuel (École des Docteurs) intervient principalement dans les formations transversales et prend en charge les animations collectives (Doctoriales et Ma Thèse en 180 secondes). Son existence et son rôle semblent peu connus des doctorants.

### **Suivi du parcours professionnel des docteurs**

Dans le but de valoriser le doctorat et de favoriser l'insertion professionnelle des docteurs, une cérémonie de remise de diplômes organisée par les établissements avec la participation des ED. Un prix de thèse est décerné sur le site du Mans.

L'École des Docteurs organise un grand nombre de formations en vue de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. L'ED organise, de son côté, des ateliers consacrés au parcours académique ou aux carrières dans le domaine de la recherche, notamment au post-doctorat, lors des journées de rentrée et des journées doctorales.

Des informations sur les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) du doctorat et sur les concours de la fonction publique réservés aux docteurs sont communiquées lors des journées de rentrée ainsi que les résultats des enquêtes d'insertion. Le projet prévoit un renforcement de la préparation à l'insertion professionnelle, y compris non académique, et un soutien aux UR pour la préparation aux auditions lors des concours de recrutement de maîtres de conférences ou de chargés de recherches ainsi qu'à la candidature à un contrat post-doctoral.

Une étude à N+1 et N+3 après la soutenance a été mise en place par l'observatoire de l'UBL. Le taux de réponse se situe autour de 70 %, sauf en 2019 où il n'était que de 51 % des docteurs diplômés en 2016. Le projet prévoit la création d'un réseau d'anciens.



En prenant en compte le taux de réponse aux enquêtes d'insertion, environ 77 % des docteurs avaient un emploi en 2018. On relève une dégradation entre 2014 et 2016 avec une baisse des emplois de chercheur et une hausse du nombre des docteurs en contrat à durée déterminée (CDD) ou sans emploi. Les jeunes docteurs sont globalement satisfaits de leur emploi, mais pas de leur rémunération.

Les résultats des enquêtes de poursuite de carrière sont régulièrement communiqués aux doctorants et exploités par le conseil de l'ED en termes de politique de recrutement, de formation, d'encadrement et d'animation. Les résultats de cette politique sont difficiles à évaluer en raison du paysage institutionnel mouvant des ED au cours des deux derniers contrats. La diminution du nombre de postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs impliquant la nécessité de développer les thèses préparant à d'autres carrières, la future ED souhaite encourager les conventions CIFRE et les thèses en lien avec le monde professionnel extra-académique.

Le collège doctoral joue son rôle dans le domaine de l'insertion professionnelle des docteurs par la mise en place de formations transversales et d'enquêtes d'insertion.

## Autoévaluation et projet

Un processus d'autoévaluation a été mis en place par l'École des Docteurs, sur la base d'indicateurs quantitatifs et des réponses des doctorants à une enquête. L'ED s'est pleinement associée à ce processus et a participé au séminaire organisé à l'échelle de l'établissement. Le conseil de l'ED s'est ensuite livré à un travail de réflexion sur le bilan, rigoureux et réaliste. Sa présentation est claire et bien documentée. L'analyse SWOT (Menaces - Opportunités - Forces - Faiblesses) est pertinente et permet de bien identifier les forces et les points de vigilance.

Le projet de la future ED STT est en adéquation avec les conclusions de l'autoévaluation. Il propose de nouvelles actions en faveur du recrutement et de l'accueil des doctorants ainsi que de l'insertion des docteurs, un fonctionnement plus homogène des CSI et la création d'un e-portfolio pour mieux valoriser les compétences des doctorants. La réduction du périmètre géographique simplifie l'architecture institutionnelle sans empêcher que les liens se maintiennent avec l'équivalent breton qui sera la future ED ESC. La nouvelle thématique interdisciplinaire « Études sur l'enfance et la jeunesse », soutenue par la région, devrait donner lieu à de nouveaux partenariats scientifiques et à de nouveaux financements. La nouvelle équipe de direction a tenu à souligner sa parfaite synergie et sa bonne entente.

## Appréciation globale

L'ED 604 *Sociétés, temps, territoires* a su se positionner favorablement dans l'environnement complexe de la ComUE UBL. Un recentrage géographique sur les Pays de la Loire devrait lui permettre de poursuivre ses actions dans un périmètre plus abordable pour les doctorants tout en maintenant une collaboration avec son équivalent breton, la future ED ESC. Le nombre de contrats doctoraux qui lui est alloué par l'établissement est insuffisant et ses moyens budgétaires sont faibles mais bien utilisés. Le nombre de financements dédiés, hors contrats d'établissement est toutefois en augmentation. L'ED est capable de mobiliser ses réseaux locaux, nationaux et internationaux pour mener à bien une politique scientifique interdisciplinaire, voire transdisciplinaire, qui s'appuie sur les UR de son périmètre. Elle a su mettre en place une commission des thèses qui veille de manière efficace à la qualité du recrutement. La mobilité internationale sortante est réelle et bien accompagnée. Sa politique de formation est appréciée des doctorants impliqués dans la vie de l'ED qui soutient leurs initiatives.

La création de la revue interdisciplinaire *PasserellesSHS*, gérée par les doctorants avec l'appui de l'ED, est une action qui mérite d'être poursuivie par la future ED. La durée des thèses est correcte pour une ED SHS, mais un point de vigilance est à signaler à propos du fonctionnement des CSI, qu'il est nécessaire d'harmoniser sur les trois pôles doctoraux et de mettre en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat. Des actions en matière d'insertion professionnelle des jeunes docteurs sont bien présentes mais il serait souhaitable de les développer dans le domaine extra-académique surtout dans une période où les postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs diminuent fortement. De même, les réseaux internationaux pourraient être développés de manière à favoriser la mobilité des doctorants et leur insertion professionnelle. Le bilan présenté est rigoureux, le projet cohérent et concret, malgré le contexte institutionnel fluctuant.

### Points forts

- Mise en place d'une commission des thèses pour le recrutement des doctorants à saluer.
- Adossement scientifique de grande qualité.
- Synergie et bonne entente des membres de l'équipe de direction.
- Augmentation et diversification des financements dédiés.



- Soutien avéré aux initiatives des doctorants.
- Aide à la mobilité internationale sortante bien développée.

#### Points faibles

- Fonctionnement des CSI peu clair et parfois contraire à la législation.
- Offre de formation à l'insertion professionnelle hors parcours académique insuffisante.
- Insertion professionnelle limitée dans un contexte difficile.

## Recommandations

### À l'attention de l'école doctorale

Le comité Hcéres recommande à la future école doctorale d'auditionner les doctorants en demande de réinscription dérogatoire. L'effort d'accompagnement et d'encouragement à la préparation de l'HDR, notamment des femmes, mérite d'être poursuivi. Des actions en faveur de l'insertion professionnelle en dehors du domaine académique devraient être mises en place.

### À l'attention des établissements

Pour améliorer le fonctionnement de l'école doctorale et renforcer ses actions, le comité Hcéres recommande d'ajouter une somme forfaitaire au budget calculé sur la base du nombre de doctorants inscrits en D1, D2 et D3. Ce mode de calcul ne peut être que défavorable dans une école doctorale où la durée des thèses est habituellement supérieure à trois ans. Le soutien administratif à la gestion de l'ED devrait lui aussi être renforcé. Il serait également souhaitable d'augmenter rapidement le nombre de contrats doctoraux et de donner à l'école doctorale une visibilité pluriannuelle sur leur répartition.

# Observations des établissements

Angers le 22 juin 2021

**Direction de la Recherche,  
de l'Innovation et des Etudes  
Doctorales**

40 Rue de Rennes  
BP 75532  
49035 Angers

**Madame la Présidente du Comité  
d'expert pour STT**

Référence : 2021-06-22-EL-6

Dossier suivi par : Jean-François Bruggeman

[jean-francois.bruggeman@univ-angers.fr](mailto:jean-francois.bruggeman@univ-angers.fr)

**Objet :** Observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale STT

Madame la Présidente,

Il est noté page 5 du rapport d'évaluation : « Une particularité de ce conseil est que toutes les UR n'y sont pas représentées avec voix délibérative mais les représentants des UR non membres sont invités permanents au conseil ».

Actuellement, les UR non représentées au conseil de l'ED ne disposent pas d'invités permanents, mais c'est dans le projet que ce dispositif est prévu.

A la page 6, il est écrit : « L'ED ne donne toutefois pas de consignes précises sur le déroulement des CSI en raison d'une culture différente de leur rôle sur les sites bretons et ligériens. Cette disparité peut être source de dysfonctionnements tels que l'absence d'entretien oral avec le doctorant, qui remet uniquement un rapport écrit ». Cette question est reprise dans les points faibles de la page 9 : « Fonctionnement des CSI peu clair et parfois contraire à la législation ».

Or, le cadrage de l'ED (délibération du conseil du 17 avril 2018, voir [https://ed-stt.doctorat-bretagne.fr/sites/default/files/u52/csi\\_principes\\_generaux.pdf](https://ed-stt.doctorat-bretagne.fr/sites/default/files/u52/csi_principes_generaux.pdf)), prévoit bien un entretien obligatoire à partir de la deuxième année.

Enfin, à la page 6, il est précisé : « Ces dispenses sont laissées à la discrétion du directeur et des directeurs adjoints, ce qui donne une impression d'arbitraire à certains doctorants ».

Ce point a été corrigé dès après la visite du comité par une délibération du conseil du 9 avril 2021, ce qui donne la version révisée du barème visible ici : [https://ed-stt.doctoratbretagne.fr/sites/default/files/u52/ed\\_stt\\_bareme\\_version\\_modifiee\\_a\\_pres\\_conseil\\_ded\\_du\\_9\\_avril\\_2021.pdf](https://ed-stt.doctoratbretagne.fr/sites/default/files/u52/ed_stt_bareme_version_modifiee_a_pres_conseil_ded_du_9_avril_2021.pdf)

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Christian Roblédo**

*Président de l'Université d'Angers*

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

